

Le mois de Rajab

[Français]

شهر رجب

[فرنسي]

Karim Zentici

كريم زنتيسي

Correcteurs : Abu Hamza Al-Germâny

مراجعة : أبو حمزة الجرمانى

Bureau de prédication islamique de Rabwah (Riyadh)

المكتب التعاونى للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

2007 – 1428

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Le mois de Rajab

Louange à Allah ! Que les Prières et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète
Mohammed, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

D'après el Bukhârî et Muslim, selon Abû Bakrah, le Prophète (ﷺ) a fait un sermon lors du Pèlerinage de l'Adieu au cours duquel il a déclaré : « *Le temps a fait un tour pour revenir comme le jour où Allah a créé les cieux et la terre ; une année correspond à douze mois parmi lesquels quatre sont sacrés. Trois d'entre eux se succèdent : Dhû el Qi'da, Dhû el Hidja, et Muharram. Le dernier est Rajab de (la tribu) Mudhar, celui qui se trouve entre Jumâdâ et Sha'bân, etc.* »1[1]

Allah (ﷻ) dit : « *Les mois auprès d'Allah sont au nombre de douze dans le Livre d'Allah, le jour où Il a créé les cieux et la terre ; quatre d'entre eux sont sacrés. Telle est la religion droite, alors ne soyez pas injustes envers vous-mêmes durant ces mois* ».1[2]

Allah (ﷻ) nous informe que depuis qu'Il a créé les cieux et la terre, ceux-ci sont en rotation dans l'univers ; Il a créé les astres qui ornent le ciel comme le soleil, la lune et les étoiles. Le mouvement du soleil et de la lune dans l'espace est à l'origine des ténèbres de la nuit et de la clarté du jour. Depuis ce temps, l'année compte douze mois si l'on se réfère à la lune. Contrairement au calendrier des gens du Livre (les Juifs et les chrétiens), l'année musulmane se calcule selon les différentes positions de la lune et non selon la rotation du soleil.

Le Prophète (ﷺ) nous apprend donc qu'il existe quatre mois sacrés au cours de l'année : Dhû el Qi'da, Dhû el Hidja, Muharram, et Rajab. Au demeurant, les avis des savants sont différents pour désigner le meilleur d'entre eux. Certains savants avancent que c'est Rajab comme l'affirme certains Shâfi'ites. Cependant, e-Nawawî et d'autres assument que cette opinion est faible. D'autres érudits à l'exemple d'el Hasan, prétendent que c'est Muharram ; e-Nawawî a choisi cet avis. D'autres enfin, optent pour Dhû el Hidja à l'instar de Sa'îd ibn Jubâir et d'autres. Cette dernière tendance semble toutefois la plus pertinente, mais Dieu Seul le sait !1[3]

Les Arabes de l'ère païenne ont transformé les lois d'Ibrahim, avec la pratique du Nasî qu'ils ont innovée. Elle consiste à augmenter l'année en lui intercalant pour différentes raisons, un mois de plus. Ils ont ainsi dérégulé les saisons du pèlerinage et les mois sacrés. Ainsi, le Hadj tombait parfois en Muharram et d'autres fois en Safar pour revenir (tous les vingt ans) en Dhû el Hidja. Ces pratiques ont duré jusqu'à l'avènement de Mohammed (ﷺ) par l'intermédiaire

duquel Allah rectifia la religion d'Ibrahim. Le Pèlerinage de l'Adieu en effet correspondit à *Dhû el Hidja* ; cette année-là, le temps a repris son cours initial.^{1[4]}

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer la raison pour laquelle quatre mois de l'année furent sacrés. Selon 'Alî ibn Abî Talha, selon ibn 'Abbâs, Allah a choisi quatre mois de l'année pour les rendre sacrés, et pour que les hommes leur vouent une considération particulière. Ainsi, il est plus grave de commettre des péchés au cours de ces différentes périodes. En parallèle, les bonnes œuvres y sont plus méritoires et bénéficient d'une meilleure récompense. Selon une autre hypothèse, ces mois furent désignés ainsi, car il est interdit de verser le sang au cours de ces périodes ; ce principe était bien connu des païens de la péninsule, il remonterait même à l'époque d'Ibrahim.

Une autre hypothèse assume qu'ils furent sacrés pour permettre aux Arabes d'accomplir le *Hadj* et la *'Umra* en toute sécurité. *Dhû el Hidja* fut sacré car il correspond à la période du Pèlerinage. *Dhû el Qi'da* fut sacré avec lui puisque c'est la période au cours de laquelle les pèlerins se rendent à La Mecque. Comme le retour se faisait en *Muharram*, il fut sacré pour ces raisons. Le pèlerin jouissait ainsi d'une certaine sécurité depuis son départ jusqu'à son retour. Quant à *Rajab*, il se trouve au milieu de l'année ; période durant laquelle les pèlerins des régions proches de La Mecque effectuent la *'Umra*. À son avènement, l'Islam a interdit de faire la guerre durant les Mois Sacrés, mais la majorité des savants estiment que cette loi fut abrogée par la suite.

Par ailleurs, le linguiste el Aṣma'î assume que les Arabes vénéraient *Rajab* ; c'est pourquoi il fut appelé ainsi. Étant donné que *Mudhar* lui consacrait une plus grande importance, il lui fut affilié comme dans le *Hadith* précédemment cité. Selon une autre hypothèse, cette tribu a rendu sacré *Rajab* ; elle se distinguait ainsi de Rabî'a pour qui le mois de *Ramadhan* était sacré. Certains savants ont recensé quatorze appellations différentes de *Rajab* qui sont : le mois d'Allah, *Rajab*, *Rajab Mudhar*, *Munṣil*, *el Asam*, *el Asab*, *Munaffis*, *Muṭahhir*, *Mu'allâ*, *Muqîm*, *Harim*, *Muqashqish*, *Mubarrî*, et *Fard*. D'autres savants en ont ajouté trois pour en faire un total de dix-sept ; ils sont : *Rajam*, *Munṣil el Âla*, et *Munzi' el Asinna*.

De nombreuses lois sont liées au mois de *Rajab*, certaines datant de l'ère païenne. Les savants diffèrent sur la question de savoir si ces lois se prolongent après l'avènement de l'Islam. Nous avons vu qu'il a abrogé l'interdiction d'y faire la guerre. Concernant l'immolation, les païens sacrifiaient une bête à l'occasion de *Rajab* qu'ils appelaient *el 'Atîra*. La plupart des savants affirment que l'Islam a annulé une telle pratique. Ils s'inspirent pour appuyer leur opinion du *Hadith* qu'el Bukhârî et Muslim s'accordent à rapporter, selon lequel le Prophète (ﷺ) a dit d'après Abû Huraira : « Il n'y a pas dans l'Islam de *Fara'* (sacrifice d'un chameau voué aux idoles ndt.) ni de *'Atîra*. »^{1[5]}

En outre, certaines gens considèrent le mois de *Rajab* pour lequel ils consacrent une fête, comme une circonstance religieuse. À cette occasion, ils mangent des sucreries ou autre. Or, trois fêtes uniquement ornent le calendrier des musulmans ; elles correspondent à l'Aïd (après le *Ramadhan*), la fête du Mouton, et les trois jours de *Mina* pour les pèlerins. Telles sont les seules fêtes annuelles. Quant au *Jumu'a*, il correspond à la fête hebdomadaire. En dehors de ces occasions, toute manifestation religieuse relève de l'innovation.^{1[6]}

Sheikh el islam ibn Taïmiya a fait remarquer : « Rassembler les gens autour d'un repas à l'occasion des deux fêtes, et des trois jours de Mina (Ayâm e-Tashrîq) relève de la Tradition. Cela fait partie des rites de l'Islam que le Messager d'Allah (ﷺ) a légiféré aux musulmans. Il convient également d'aider les pauvres en leur offrant à manger pendant le Ramadhan comme le Prophète (ﷺ) le confirme : « *Quiconque fait rompre le jeûne à quelqu'un aura la même récompense.* » Donner à manger aux lecteurs du Coran démunis en vue de les aider est une bonne action à toutes les périodes de l'année. Celui qui les aide participe à leur récompense. Par contre, consacrer des événements en dehors des occasions légiférées comme certaine nuit de Rabî' el Awwal que l'on considère comme la nuit du Mouloud, ou certaines nuits de Rajab, ou encore le huit Shawwal que certains ignorants nomment Aïd el Abrâr (la fête des vertueux), est une innovation que les anciens n'ont jamais recommandée ni pratiquée, mais certes Dieu (ﷻ) Seul sait ! »1[7]

Quant aux divers rituels qui ont lieu à l'occasion de Rajab à l'exemple de la prière, il faut savoir qu'il n'existe aucun texte venant prôner une prière particulière. Tous les Propos prophétiques concernant les mérites de *Salat e-Raghâib* qui a lieu la nuit du premier vendredi de Rajab sont purement inventés et sont de surcroît complètement faux. Cette prière est une pure innovation pour la majorité des savants comme le formule de grandes références parmi les dernières générations à l'instar d'Abû Ismâ'il el Anṣârî, Abû Bakr e-Sam'ânî, Abû el Fadhl ibn Nâsir, le fameux Abû el Faraj ibn el Jawzî, et bien d'autres. Si les anciens ne l'ont pas condamnée, c'est qu'elle n'existait pas à leur époque. La première fois qu'on en a entendu parler, c'est au début du quatrième siècle de l'Hégire. Comme elle n'existait pas à l'époque des anciens, ils ne pouvaient se prononcer à son sujet.1[8]

Sheikh el islam a fait savoir à ce sujet : « *Salat e-Raghâib est une innovation à l'unanimité des grandes références de la religion. Le Prophète ne l'a pas faite ni aucun de ses successeurs ; aucune grande référence de la religion n'a recommandé cette pratique à l'exemple de Mâlik, e-Shâfi'î, Aḥmed, Abû Hanîfa, e-Thawrî, el Awzâ'î, e-Laïth, etc. Le texte rapporté à ce sujet est un Hadith inventé à l'unanimité des spécialistes en la matière. Il en est de même pour la prière que l'on consacre la nuit du premier vendredi de Rajab, celle de Laïla el Mi'râj (la nuit de l'Ascension), l'Alfiya au milieu du mois de Sha'bân, la prière du dimanche, celle du lundi, et d'autres jours de la semaine. Bien que certains auteurs de Raqâiq (ouvrage touchant à la sensibilité des fidèles ndt.) aient mentionné ces textes, il n'y a aucun désaccord entre les spécialistes du Hadith pour dire qu'ils sont purement inventés, en sachant également qu'aucune grande référence parmi les anciens n'a recommandé ce genre de pratiques. D'autant plus que d'après Muslim dans son recueil e-Saḥîḥ, selon Abû Hurâira, le prophète (ﷺ) a déclaré : « *Ne consacrez pas la nuit du vendredi pour prier ni la journée du vendredi pour jeûner.* » Les Hadiths qui parlent de jeûner la journée du vendredi, de prier la nuit des deux fêtes de l'Aïd, (ou le jour de 'Âshûra) sont de purs mensonges à l'encontre du Prophète, mais certes Dieu Seul sait ! »1[9]*

Quant au Jeûne, aucun texte venant du Prophète (ﷺ) ou de ses Compagnons n'affirme qu'il y ait un certain mérite à jeûner spécialement au cours du mois de Rajab.1[10] Tous les *Hadiths* à ce sujet sont faibles, ils sont même inventés. C'est pourquoi, les gens de science ne s'appuient sur aucun d'eux. On ne peut même pas

les utiliser dans le domaine des *Fadhâil* (pour encourager à faire des bonnes œuvres), puisque la plupart sont purement inventés.¹[11]

Quoi qu'il en soit, certains Compagnons à l'instar d'ibn 'Abbâs, d'ibn 'Omar, et d'Anas ibn Mâlik déconseillaient de jeûner pendant tout le mois de *Rajab*. 'Omar ibn el Khattâb allait jusqu'à frapper sur les mains des gens pour les forcer à manger. Il leur disait de ne pas faire comme le *Ramadhan*. L'Imam e-Shâfi'î pour sa part n'approuvait pas que l'on fasse un mois de jeûne en entier en dehors du *Ramadhan*. Il s'est inspiré pour asseoir son opinion sur les paroles de 'Âisha, selon lesquelles le Messager d'Allah (ﷺ) ne s'est jamais voué un mois entier au jeûne en dehors du *Ramadhan*.¹[12] Il leur disait de ne pas faire comme le *Ramadhan*. De manière générale, le Prophète a encouragé à jeûner durant les mois sacrés, sans toutefois offrir à *Rajab* un statut particulier. Au demeurant, venant juste avant le mois du Jeûne, *Sha'bân* est le mois au cours duquel le Prophète s'adonnait le plus au jeûne surérogatoire, sans toutefois y avoir jeûné tous les jours. ¹[13]

En ce qui concerne la *Zakât*, rien ne prête à dire au regard de la *Sunna* et de l'usage des anciens qu'il faille la verser au cours de *Rajab*. Une certaine hypothèse prétend que les premières générations la versaient à l'occasion de ce mois, mais que la chose fut oubliée par la suite. Une autre hypothèse assume qu'ils la versaient en *Muharram* qui est le premier mois de l'année. Une dernière hypothèse penche pour le *Ramadhan* en raison de ses nombreux mérites dont notamment le mérite de donner aux pauvres. Quoi qu'il en soit, il incombe à chacun de la verser sur les biens qu'il conserve après un an, indépendamment du mois dans lequel il se trouve.¹[14]

Quant à la 'Umra, 'Âisha a démenti les paroles d'ibn 'Omar (رضي الله عنه) disant que le Prophète (ﷺ) a fait la 'Umra au mois de *Rajab*, bien qu'elle-même le faisait. Bien sûr, ibn 'Omar l'effectuait, mais aussi son père le deuxième Khalife qui privilégiait *Rajab* pour cette occasion, tous comme les anciens en général. En fait, la meilleure formule du *Hadj*, c'est de lui consacrer deux voyages, un pour le pèlerinage en question et un autre en dehors de la saison du *Hadj*. *Rajab* semble tout désigner pour cela, car il se trouve au milieu de l'année sans pour autant que la 'Umra ait une valeur particulière à cette période. Le seul texte concernant les mérites de *Rajab*, c'est le *Hadith* selon lequel le Prophète (ﷺ) a dit : « Ô Allah ! Bénis-nous le mois de *Rajab* et de *Sha'bân* et fais-nous parvenir au mois de *Ramadhan*. »¹[15] Ce Propos prophétique est rapporté par Ismâ'îl el Ansârî qui en a fait le commentaire suivant : « Aucune annale concernant les mérites de *Rajab* n'est authentique en dehors de ce *Hadith*. » L'authenticité de ce *Hadith* lui-même est discutable au niveau de la chaîne narrative dont certains éléments sont quelque peu faibles...¹[16]

Que les Prières et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed, ainsi
que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Par : *Karim Zentici*

www.islamhouse.com

-
- 1[1] Rapporté par el Bukhârî (1741) et Muslim (1679).
1[2] *Le repentir* ; 36
1[3] Voir : *Latâif el Ma'ârif fimâ el 'Âm min el Wazhâif* d'ibn Rajab le damascène.
1[4] Voir : *Majmû' el Fatâwâ* de Sheikh el Islam ibn Taïmiya (25/140-141).
1[5] Rapporté par el Bukhârî (5473, 5474), et Muslim (1976).
1[6] Voir : *Latâif el Ma'ârif fimâ el 'Âm min el Wazhâif* d'ibn Rajab.
1[7] *Majmû' el Fatâwâ* de Sheikh el Islam ibn Taïmiya (25/298).
1[8] Voir : *Latâif el Ma'ârif fimâ el 'Âm min el Wazhâif* d'ibn Rajab.
1[9] *Majmû' el Fatâwâ* (23/134-135). Voir également : (24/202).
1[10] *Latâif el Ma'ârif*.
1[11] *Majmû' el Fatâwâ* (25/290-291).
1[12] Rapporté par Muslim (1156). Voir *Latâif el Ma'ârif*.
1[13] *Majmû' el Fatâwâ* (25/290-291).
1[14] *Latâif el Ma'ârif*.
1[15] Rapporté par Ahmed (1/259).
1[16] *Latâif el Ma'ârif*.